

PRESSE

Conseil Municipal du 02 mars 2021

CAFE DE L'UNION



A la suite de la mise en vente du Café de l'Union, Mr le Maire propose d'acheter les murs. L'état général est bon, prévoir cependant le remplacement des menuiseries.

Le SIEML est passé pour proposer son assistance à la Mairie pour les études énergétiques.

Mr le Maire propose un vote à bulletin secret. Après lecture des votes, l'unanimité est favorable à l'acquisition du Café de l'Union, à cela s'ajoute les différentes charges, notaires, taxe foncière. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF RELANCE INVESTISSEMENT

Contexte et Objectifs :

L'atelier communal actuel se situe dans le centre-bourg et éloigné du dépôt communal (ZR 80) ce qui ne facilite pas le travail de nos agents pour récupérer le matériel nécessaire entre ces espaces. L'objectif est de construire un atelier communal sur le site du dépôt. Le projet se complète avec les panneaux photovoltaïques pour un bâtiment producteur d'électricité.

Descriptif :

Douze plots en béton fixeront les poteaux surplombés d'une charpente en bois traité avec bac en acier laqué (feutre anti-condensation), entièrement fermée de bardage en bois. La pose d'une gouttière en zinc demi-ronde (PVC) ainsi que des faîtières seront placées en contre-mur. Le bâtiment disposera de panneaux photovoltaïques posés sur la couverture bac acier, pour une superficie totale de 291,20 m². La gestion des eaux pluviales se fera par système d'infiltration dans le sol naturel de nature sableuse. Un raccordement électrique et eau se fera aussi.

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

Début des travaux – 1^{er} mai 2021

Fin des travaux – 31 décembre 2021

Mr le Maire propose de solliciter l'aide régionale afin de pouvoir bénéficier du Fond « Pays de la Loire Relance Investissement Communal » pour le projet d'atelier communal à hauteur de 20 % des dépenses totales HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le programme de « Construction d'un atelier communal », tel que décrit ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel précité,
- De solliciter un financement dans le cadre du dispositif régional « Pays de la Loire Relance Investissement » pour le projet d'atelier communal à hauteur de 20 % des dépenses totales HT,
- De solliciter d'autres financements auprès de différents partenaires,
- D'effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

TRAVAUX VOIRIES

Les travaux d'enrobé à froid 2021 seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Route du Gué Bresson pour 1 km.

Route du Moulin Guet dernière tranche de réfection des parties abimées.

Rue d'Anjou avec pose de regard pour les pluviales en réparation de la partie abimée.

DIVERS

Départ à la retraite de Mme BERNARD Annie depuis le vendredi 26 février 2021.

Photocopieur Ecole : la location du photocopieur de l'Ecole est reconduite.